

# VILLE de DORDIVES

Département du Loiret – Arrondissement de Montargis – Canton de Ferrières-en-Gâtinais

Convocation des membres du  
Conseil : 10 janvier 2011

En exercice..... 23  
Présents .....17  
Pouvoirs .....2  
Votants.....19

-----  
**PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**EN DATE DU 28 JANVIER 2011**  
-----

L'an deux mil onze, le 28 janvier, à 20 h 30, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain DOUCHET - Maire.

Etaient présents : M. DOUCHET, Maire, Mme GUILLAUME, M. DELION, Mme LAKOMSKI, M. SABATIER, Mme LENOBLE Maires-adjoints ; Melle FERNANDES, Mme DEVAUX, Mme DUFOUR, M HARDY, Mme LAVAL, M DOUCET, M BEUQUE, M DELPORTE, Mme HOUEVILLE, M NÉRAUD, M TROJANI, Conseillers municipaux.

Etaient représentés : M. de SEQUEIRA mandataire M DELION  
M JACQUES mandataire Mme DEVAUX

Etaient absents : Mme MIGUET  
M GILLET  
M LOIGEROT  
M JULIENNE

Mme DEVAUX est élue Secrétaire.

-----

M. DOUCHET ouvre la séance et donne lecture du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2010 qui est adopté à l'unanimité.

Le Conseil Municipal prend ensuite connaissance des décisions relevant de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (délégations du Maire), relatives à :

- Des remboursements par Groupama suite à des sinistres ou à des frais de contentieux.
- La signature du contrat de location pour l'appartement du 3 bis rue Victor Hugo.
- Des renouvellements de contrats pour l'année 2011 concernant le budget communal avec :
  - La société ACM pour le contrôle microbiologique du restaurant scolaire.
  - La société Socotec pour le contrôle annuel des installations électriques communales, des installations de gaz, des aires collectives de jeux aux hameaux de Saint Séverin, et du paratonnerre de la Mairie.
  - La société Socotec pour une formation à l'habilitation électrique pour 5 agents.
  - La société APSE pour le nettoyage des vitres du Musée du Verre et de ses Métiers, de la Mairie et de la Salle des fêtes.
  - La société APSE pour l'entretien de différents espaces communaux.
  - La société ARLI pour la vérification annuelle des extincteurs.
  - La société DPI pour l'ouverture et la fermeture du gymnase et lors des interventions sur les alarmes.
  - La société Forclum pour le contrat d'entretien annuel des chaufferies communales.
  - La société Gonnet pour l'entretien des séparateurs à hydrocarbures.
  - La société LP communication pour les redevances de domaines de la Mairie et du Musée du Verre et de ses Métiers.
  - La Francilienne de télésurveillance pour le Musée du Verre et de ses Métiers.
  - La société SO.NO.BA pour le balayage des rues.
  - La société France Hygiène Service pour le contrat de dératissage.

- Des renouvellements de contrats pour l'année 2011 concernant le budget de l'eau et de l'assainissement avec :
  - La Lyonnaise des Eaux – Suez pour le nettoyage des réservoirs d'eau potable.
  - La société EMO pour la maintenance de la table d'égouttage et du tamis rotatif de la station d'épuration.
  - La société GENINDUS pour l'entretien du groupe électrogène.
  - La société Socotec pour différentes vérifications électriques et pour les équipements de protection individuelle.
  - La société SGA pour le nettoyage du bassin de déferrisation de l'Albien, l'entretien des 11 postes de relevage et des 2 ouvrages de la STEP.
  - Le laboratoire de Touraine pour les analyses de la STEP et de l'Albien.
  - La société Forafrance pour la maintenance de la station de pompage d'eau potable du forage de l'Albien.

Le Conseil après en avoir délibéré :

APPROUVE le dossier d'enquête préalable à la Déclaration d'Utilité Publique, élaboré en vue de l'aménagement d'une aire d'accueil touristique et artisanale ; DONNE délégation à l'EPFL du Loiret d'agir par voie d'expropriation aux fins d'acquérir les parcelles AH 2, 427 et 432 appartenant à M Legentilhomme en engageant la procédure administrative de déclaration d'utilité publique et, le cas échéant, en engageant la procédure aux fins de fixation des indemnités dans la limite de l'estimation de France Domaine ; AUTORISE le Maire à transmettre le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique à l'EPFL du Loiret.

DÉCIDE de ne pas verser de subvention à l'école Ste Jeanne d'arc dans le cadre du séjour à Londres au mois de mai 2011 auquel participent 4 élèves domiciliés sur la commune, et scolarisés à Ferrières en Gâtinais. Mlle FERNANDES vote contre.

DÉCIDE de créer auprès de la commission des travaux, une sous-commission «sécurité-voirie» avec Melle Fernandes en qualité de référent, elle sera aidée par Mmes DUFOUR, HOUEVILLE, LAVAL ainsi que par M DOUCET.

Monsieur le Maire communique ensuite les informations relatives :

- Aux travaux de la rue de César qui ont pris beaucoup de retard. Toutefois il indique que la première partie de la conduite d'eau est posée, et que les branchements chez les particuliers sont en cours de réalisation.
- A la mise en service du surpresseur d'eau potable aux hameaux de Saint Séverin et précise que de ce fait le système de défense incendie est conforme.
- A l'achèvement des travaux de construction des 10 logements allée Claude Lévi-Strauss tout en précisant qu'il faudra veiller à la conformité des travaux sur le réseau d'eau pluviale lors de la rétrocession.

Le Conseil à l'unanimité :

CRÉE un emploi de technicien principal de seconde classe pour un agent ayant réussi le concours.

DÉCIDE de maintenir l'ancien régime indemnitaire pour 2 agents nouvellement intégrés dans le cadre d'emplois des techniciens, dans l'attente de la parution des nouveaux décrets.

DÉSIGNE M de SEQUEIRA en qualité de titulaire et M DOUCHET en qualité de suppléant pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (C.L.E.C.T) auprès de la Communauté de Communes des 4 Vallées.

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation de poursuivre, pour une durée de 10 ans, l'exploitation de la carrière de sable et de graviers dite carrière de Nancay, et d'exploiter une installation de traitement de matériaux sur ce site à Dordives, présentée par la société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD.

EMET un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploiter, pour une durée de 8 ans, une carrière de matériaux alluvionnaires, dite « carrière du camping », sur le territoire de la commune de Dordives, présentée par la société LAFARGE GRANULATS SEINE NORD.

VOTE des tarifs pour la vente de livres et de produits régionaux au Musée du Verre et de ses Métiers.

DÉCIDE de renvoyer, à une prochaine réunion de travail de la commission du tourisme, la dénomination de la base de loisirs.

AUTORISE le Maire à signer la convention de partenariat avec les communes de Fontenay sur Loing et Ferrières en Gâtinais dans le cadre du projet d'exposition intitulée « G.FET'ART » les 18 et 19 juin 2011 sur le site de la base de loisirs à Dordives.

DÉCIDE de créer auprès de la commission des finances, une sous-commission « assurances » qui sera chargée de procéder à un diagnostic et à une mise en concurrence de nos assurances. M de SEQUEIRA pilotera cette sous-commission avec le concours de M. DOUCET.

PARTICIPE aux frais de fonctionnement de la crèche – halte garderie de Ferrières en Gâtinais, pour les enfants fréquentant cette structure et domiciliés à Dordives, M HARDY s'abstenant au moment du vote.

M DOUCHET donne connaissance de l'attribution de subventions relatives :

- A l'aide financière du Département pour la restauration de la toiture de l'Eglise de Dordives
- A la contribution à la souscription de la Société Lafarge Granulats Seine Nord, pour la réfection de la toiture de l'Eglise de Dordives.
- A l'attribution d'une subvention départementale à l'occasion du concert donné par l'ensemble baroque du Loing le 12 décembre 2010.

M DOUCHET donne les informations relatives :

- Au nombre de Dordivois qui s'élève à 2 905 habitants.
- A l'association « Pain Contre la Faim » qui n'assurera plus la récupération de pain sur la commune.

M le MAIRE fait ensuite part des remerciements :

- De Madame la Présidente du Conservatoire du Patrimoine Naturel de la Région Centre concernant l'adhésion de la commune au Conservatoire.
- Du Conseil Local des Parents d'Elèves pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle lors de l'organisation du cross des élèves.

M DOUCHET signale que les inaugurations de l'observatoire du site de Cercanceaux, des logements de la rue Claude Lévi-Strauss et de la restauration du tableau de l'église se dérouleront le même jour, fin avril ou début mai.

Il rappelle qu'un règlement communal de publicité est applicable à Dordives. Mme Guillaume, aidée par le service de l'urbanisme et la police municipale, veillera au bon respect de cette réglementation.

Il rappelle ensuite le projet d'organisation du 1<sup>er</sup> marché campagnard, le conseil municipal unanime décide qu'il se tiendra le dimanche 15 mai 2011.

#### TOUR de TABLE :

Mme DUFOUR rappelle l'organisation du loto des écoles dans la salle des fêtes le dimanche 30 janvier 2011.

Mme DEVAUX fait part des remerciements du Président de l'Entente Sportive Gâtinaise pour l'invitation lors des vœux du Maire.

M. BEUQUE s'informe sur la future installation d'un « kebab » à coté du fleuriste rue de Paris.

M. DOUCHET répond que le propriétaire du Kebab ne s'est pas présenté à ce jour en mairie.

M.DELION fait remarquer que les horaires de la garderie péri-scolaire ne sont pas compatibles avec les horaires des trains le matin à ¼ d'heure prêt.

M. DOUCHET indique qu'il fera part de cette remarque au Président de l'Association Centre de Loisirs de Dordives.

Mme GUILLAUME informe le Conseil du nombre croissant de cambriolages sur la commune et indique qu'il convient de se montrer vigilant.

M. DOUCHET répond que la gendarmerie a intensifié les patrouilles sur la commune.

M. NÉRAUD fait part de la réunion le 10 janvier 2011 en Préfecture concernant la desserte ferroviaire de Dordives et de Ferrières-Fontenay. Il précise que l'Etat est prêt à participer au financement d'une étude de viabilité de l'investissement concerné.

Il informe le Conseil qu'un rendez-vous a eu lieu le 25 janvier 2011 au Conseil Régional en présence du Président de la Région et du Vice-président chargé des transports. La Région accepterait de cofinancer deux études successives avec l'Etat et Réseau Ferré de France : une étude de viabilité économique et une seconde étude sur l'aspect technique.

Il indique qu'il sera sans doute nécessaire que l'étude de viabilité économique soit portée par une commune, avec une subvention de l'Etat et de la Région, et une quote-part des autres communes concernées.

L'organisation d'une réunion des usagers est proposée, M DOUCHET répond que la date sera annoncée dans le Dordives Infos du mois de janvier/février.

M. NÉRAUD fait le point sur le dossier de la construction du futur collège et précise que des négociations sont en cours avec les propriétaires des terrains.

M. NÉRAUD fait remarquer qu'aucune information concernant l'état civil, en particulier les décès, n'est communiquée aux élus. M DOUCHET répond qu'un courriel sera diffusé à l'ensemble des membres du Conseil, dès que le service de l'état civil aura connaissance de décès ou d'obsèques. M NÉRAUD souhaite également que ces informations soient portées à la connaissance de l'Eclairer comme c'est le cas dans la plupart des autres communes.

Mme HOUEVILLE demande pourquoi il n'y a pas eu de Dordives Infos au mois de Janvier. M DOUCHET répond que le Dordives Infos paraît 10 fois dans l'année, le prochain numéro sera consacré aux informations des mois de janvier et février.

M. TROJANI signale également que le Dordives Infos du mois de Décembre n'a pas été distribué aux Hameaux de Saint Séverin.

Il fait remarquer ensuite que des véhicules stationnent sur les espaces verts à St Séverin, ce qui a pour conséquence de les dégrader. M DOUCHET répond qu'il donnera des consignes à la Police Municipale afin de faire cesser cet état de fait.

M DOUCHET rappelle ensuite aux élus que pour une bonne organisation des manifestations, il convient de répondre aux invitations transmises par le service communication.

Le Conseil, unanime, réuni à huis clos :

AUTORISE le Maire à signer un pacte de préférence pour une parcelle située sur le parc d'activités de la Colline.

AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition d'une parcelle de terrain cadastrée ZP n° 62.

PREND connaissance des éventuels projets de cessions ou acquisitions de terrains pour lesquels des évaluations auprès de France Domaine ont été sollicitées.

DELIBERE sur le principe d'un lieu approprié à l'installation des archives communales et décide de confier à Mmes GUILLAUME, LAKOMSKI et LENOBLE l'étude de faisabilité de cette opération.

PROCEDE à la réduction de certaines factures d'eau émises au cours du second semestre 2010 suite à des fuites constatées.

ADMET en non valeur des créances irrécouvrables sur le budget de l'eau et de l'assainissement.

M DOUCHET, avant de clore la séance, rappelle la réception des nouveaux arrivants le 29 janvier 2011 à 11 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 05.

Le Maire,

Alain DOUCHET